



PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3

STAGE INTER Transport



PROGRAMME DETAILLE



PUBLIC

Exploitants/ Manutentionnaires
Commerciaux / Encadrement
Correspondant du CSTMD

Durée : 0,5 jour
Effectif : 3 à 10 stagiaires

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS

Maîtriser les obligations imposées par l'ADR s'appliquant à l'activité de l'entreprise.

Etre capable d'identifier les risques liés aux différentes phases du transport de marchandises dangereuses : expédition, chargement, déchargement et transport.

Acquérir des réflexes efficaces en cas d'incident ou d'accident lié à une marchandise dangereuse.

Comprendre la problématique de la sûreté des transports de marchandises dangereuses.



METHODE PEDAGOGIQUE

Echanges pédagogiques actifs (exercices, cas concrets, ...)

Présentation PowerPoint par vidéoprojecteur et ordinateur portable.

Support de formation remis pendant le stage.

Formateur justifiant d'un diplôme de Conseiller à la Sécurité en cours de validité et adapté aux classes et modes de transport propres à l'entreprise. Expérience dans le domaine du transport et de l'industrie.



VALIDATION

Evaluation des connaissances et des acquis de formation.

Attestation de présence.

Evaluation de la qualité de la formation.

Attestation de fin de formation.

Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DREETS (Préfecture) sous le numéro : 52440682344.
Référencement DATADOCK n° 020802.
Certifié QUALIOPI pour les actions de formation n° CPS RNCQ0791

1	Contexte réglementaire ADR et arrêté TMD. Les différentes réglementations Transport international. Transport multimodal
2	Architecture / organisation de l'ADR
3	Classification Classes de risque. Identification : tableau A, FDS. Pictogrammes SGH. Exemple des marchandises dangereuses courantes.
4	Responsabilité des intervenants Les intervenants ADR. Rôle du Conseiller à la Sécurité.
5	Phases de préparation du transport Définitions du transport de colis en vrac benne et citerne. Marquage/étiquetage des colis.
6	Régimes de transport Dispenses totales et spéciales. Quantités limitées. Régime ADR colis : (calcul des seuils du 1.1.3.6). Régime ADR vrac benne (*). Régime ADR citerne (*) Transport déchets.
7	Manutention et chargement Manutention. Calage/arrimage. Interdiction de chargement en commun. Spécificités vrac benne et citerne (*)
8	Règles de circulation Vitesse. Stationnement. Tunnels. Voyageurs.
9	En cas d'accident / incident Pendant le transport. Pendant les phases de chargement / déchargement / transit.
10	Sûreté Dispositions générales / Réflexes sûreté. Marchandise Dangereuse à Haut Risque et plan de sûreté.

(*) Les Spécificités vrac benne et citerne seront abordées en fonction du public concerné et pourront être regroupés à la fin du stage.